

Communiqué de presse du 16 mars 2018

Expiration du délai pour l'assainissement phonique des routes

## La Ligue suisse contre le bruit crée un groupe de plaignants

Les communes et les cantons ont jusqu'à fin mars 2018 pour abaisser les émissions phoniques de leurs routes au-dessous des valeurs légales en la matière. A l'échelle nationale, des centaines de kilomètres de routes dépassent toujours les valeurs limites, bien que les communes et les cantons aient eu plus de trente ans pour corriger le tir et que le délai ait été prolongé à la date actuelle en 2002. Le résultat est discutable: aujourd'hui, le nombre de personnes concernées par le bruit excessif des véhicules a même augmenté, passant à 1,6 million (chiffres de l'Office fédéral de l'environnement, OFEV).

### Echec de la Confédération, des cantons et des communes

La Ligue suisse contre le bruit constate une grave défaillance de l'Etat. «La volonté de protéger la santé de la population face au bruit préjudiciable des véhicules en prenant des mesures efficaces manque», constate Peter Ettler, président de la Ligue suisse contre le bruit et longtemps avocat spécialisé dans les questions de bruit. Pourtant, les faits sont scientifiquement démontrés: le bruit du trafic routier est un risque pour la santé et provoque en Suisse près de 500 décès chaque année; ce faisant, il occasionne des coûts aussi élevés que ceux de la pollution de l'air. Peter Ettler ajoute encore: «Pour nous, les réductions de la vitesse autorisée sont la seule mesure évidente tant qu'aucune autre mesure ne protège réellement les personnes concernées.» Réduire la vitesse autorisée permet en effet de diminuer efficacement et à bas prix le bruit des véhicules, là où il est occasionné: à partir d'une vitesse de 30 km/h au niveau du bruit de roulement des pneus, et cela aussi dans le cas des véhicules électriques. Contrairement à ce que prétend le lobby routier, Office fédéral des routes OFROU et cantons compris, ces réductions n'entravent pas la fluidité du trafic à l'intérieur des localités. En effet, des vitesses inférieures augmentent la capacité des routes.

### Groupe de plaignants désormais ouvert aux locataires

De nombreux propriétaires de biens immobiliers et de riverains des routes souhaitent désormais déposer plainte. Pour leur permettre d'arriver à leurs fins, la Ligue suisse contre le bruit met sur pied un groupe de plaignants. Pour Peter Ettler, «le groupe de plaignants est une nécessité. Nous aurions préféré ne pas avoir à en arriver là.» Afin de répondre aux besoins de toutes les personnes concernées par le bruit, les locataires peuvent désormais aussi participer au groupe de plaignants, aux côtés des propriétaires. Seule condition: ils doivent disposer d'une procuration de leurs propriétaires fonciers. Pour qu'il soit activé, le groupe de plaignants doit réunir 300 intéressés. Chaque partie prenante s'acquitte d'une somme de 850 francs (1000 francs pour les non

Geschäftsstelle

Kanzleistrasse 126  
8004 Zürich

[info@laermliga.ch](mailto:info@laermliga.ch)

[laermliga.ch](http://laermliga.ch)

besser leiser unterwegs



membres de la Ligue suisse contre le bruit] destinée à couvrir la première phase du processus, au cours de laquelle un cabinet juridique spécialisé est chargé de conduire un certain nombre de procès pilotes jusqu'au Tribunal fédéral. Afin que la Ligue suisse contre le bruit, une organisation d'intérêt général, ne doive pas assumer le risque lié aux actions en justice, elle travaille avec une société de financement de procès. Des informations pertinentes sur les faits et sur le groupe de plaignants sont disponibles à l'adresse [www.laermliga.ch](http://www.laermliga.ch).



**Lärmliga  
Schweiz**

Geschäftsstelle

Kanzleistrasse 126  
8004 Zürich

[info@laermliga.ch](mailto:info@laermliga.ch)

[laermliga.ch](http://laermliga.ch)

besser leiser unterwegs

---

Contact médias: Peter Ettl, président de la Ligue suisse contre le bruit, 079 437 71 60,  
[ettler@laermliga.ch](mailto:ettler@laermliga.ch)

Thomas Graf, Secrétariat Zurich, 079 271 28 26, [graf@laermliga.ch](mailto:graf@laermliga.ch)